



Communiqué de presse

**Transports de Matières Dangereuses :
Le conflit du 26 mai se confirme !**

Lors de la négociation qui a eu lieu dans les locaux de la direction générale du travail le 10 mai 2017, la Fédération Nationale des Syndicats de Transports CGT, a porté haut et fort les revendications des conductrices et conducteurs de la matière dangereuse.

Les organisations patronales ont entendu nos revendications sans toutefois nous écouter ou nous prendre au sérieux. A ce jour, le silence de la partie patronale nous oblige à maintenir le mouvement, alors même que ces revendications portent en grande partie sur la sécurité des personnes, des biens et de la préservation de l'environnement.

Les conductrices et conducteurs de la Matière Dangereuse (MD) seront donc appelés à cesser toute activité **à compter du 26 mai et ce pour une durée indéterminée** avec toutes les conséquences prévisibles sur la distribution du carburant et l'approvisionnement des usines. Les désagréments pour nos concitoyens seront de la seule responsabilité du patronat qui doit prendre ses responsabilités immédiatement en répondant aux revendications des salariés !

Pour rappel, la CGT revendique pour l'ensemble de l'activité « MD » :

- une durée journalière de travail maximale de 10H,
- une période de repos hebdomadaire de 45 heures incompressibles,
- un suivi médical semestriel spécifique,
- un dispositif individuel de « sûreté sécurité »,
- une grille de coefficients dédiée « MD »,
- un taux horaire minimal de 14€/H,
- un treizième mois conventionnel.

Montreuil, le 24 mai 2017

Contacts : Fabrice MICHAUD au 06.65.58.05.29.
Stanislas BAUGE au 06.62.61.40.01.